

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 12

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 5

Délibération n°09-2026-02-17

Convention séances « en mouvement pour la
forme » organisées par le Comité Départemental
d'Education Physique et de Gymnastique
Volontaire du Val de Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS**.

ETAIENT PRESENT.E.S : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

REPRESENTE.E.S : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

CONSIDERANT que le CCAS de Fontenay-sous-Bois souhaite proposer aux retraités de la ville des activités relatives à la promotion et à la prévention de la santé,

CONSIDERANT la proposition du COMITÉ DÉPARTEMENTAL d'ÉDUCATION PHYSIQUE et de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE du VAL DE MARNE, dénommé CODEP EPGV 94,

CONSIDERANT que cette activité est prise en charge dans son intégralité par une subvention de la Conférence des Financeurs.

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président du CCAS ou son/sa représentant.e à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val de Marne ainsi que tous documents et avenants y afférents.

ARTICLE 2 : Que la convention est établie jusqu'au 24 juin 2026.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 24.FEV.2026

Publication

le 24.FEV.2026

Notification

le 24.FEV.2026

Certifié exécutoire

Le Président,

Pour le Président et par délégation

La Vice-Présidente

POUR EXTRAIT CONFORME



Mme Anne KLOPP
Vice-Présidente

